

L'apprentissage ménager

Autor(en): **Champury, Ch.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 167

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... » 6.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, » 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: En route pour les 1588 abonnés! — L'apprentissage ménager: Ch. CHAMPURY. — M^{me} Isabelle Bogelot. — Les femmes et la chose publique: chronique parlementaire fédérale: A. LEUCH-REINECK. — De ci, de là... — Le Congrès de Rome (*suite et fin*): E. Gd. — L'activité féminine sociale en Italie: J. GUEYBAUD. — Femmes diplomates. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Le féminisme au Chili: C. CHAPMANN CATT.

En route pour les 1588 abonnés!...

Grâce sans doute à la possibilité de prendre des abonnements de 6 mois, valables jusqu'au 31 décembre 1923 (prix 3 fr.), nous enregistrons cette quinzaine encore

6 abonnés nouveaux

et lentement, mais sûrement, se continue ainsi notre marche ascendante.

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

L'Apprentissage ménager

Il n'est pas de maîtresse de maison qui n'ait souffert en quelque mesure de ce que l'on a appelé « la crise des domestiques ». Une cuisinière, une femme de chambre, une bonne à tout faire, connaissant à fond leur métier et méritant par cela même les hauts gages qu'elles demandent sont devenues des oiseaux rares. Les femmes ont abandonné le service domestique et les causes de cet abandon sont faciles à découvrir: soit de liberté; désir d'un gain considérable sans beaucoup de travail; attirance de l'atelier, de la fabrique, du bureau; méconnaissance des avantages matériels qu'offre le métier de domestique; confusion entre service et servitude; parfois aussi orgueil des parents qui dirigent leur fille dans telle direction qui leur paraît conduire à une situation supérieure.

D'autre part, les maîtresses de maison ne sont-elles pas, dans une certaine mesure, responsables elles aussi du changement qui s'est produit dans les relations entre elles et leur servante? L'ont-elle toujours logée convenablement? Lui ont-elle accordé ces moments de détente, de répit qui sont indispensables dans une vie très remplie? ne l'ont-elles pas parfois chargée d'une besogne excessive?

Le problème est donc complexe d'une amélioration dans les relations entre ces femmes qui devraient s'entraider, et il préoccupe depuis longtemps les milieux féminins.

Evidemment l'idéal serait que toute femme fût capable de tenir elle-même son ménage, et l'y acheminer est le but que se propose l'enseignement ménager. Mais il est des cas nombreux où la maîtresse de maison la mieux préparée à sa tâche ne peut

cependant pas se passer d'une auxiliaire; par exemple, si la famille est très nombreuse, si la maîtresse de maison a des occupations qui l'appellent hors de chez elle, si sa santé ne lui permet pas d'accomplir toutes les besognes que réclame son ménage. La préparation ménagère que peut donner l'école n'est donc pas une solution suffisante au problème qui nous occupe.

Cette solution se trouvera bien plutôt dans la façon d'envisager le service domestique lui-même. Pour le mettre à sa vraie place, il est nécessaire de le relever, d'en faire comprendre la valeur, de le considérer, non plus comme un vestige de l'ancien servage ou comme un pis-aller, mais comme un véritable métier, auquel on se prépare par un apprentissage complet, sérieux, surveillé, basé sur un contrat analogue à ceux des autres métiers et terminé par un examen.

C'est ce qu'on a compris et mis en œuvre déjà dans quelques-unes de nos villes suisses. C'est à St-Gall, croyons-nous, que revient l'honneur d'avoir organisé les premiers apprentissages ménagers, en 1916 déjà. Puis ce fut le tour de Zurich, de Winterthour, de Bâle, de Berne; c'est maintenant en Suisse romande que le mouvement se propage. Neuchâtel, Lausanne et Genève travaillent activement, et l'on assiste à la mise en œuvre d'un projet sérieusement étudié.

Le mouvement part, en général, d'une grande association, comme les Amies de la jeune fille, les Lignes d'Acheteurs, etc., ou bien d'organisations plus rapprochées déjà du but poursuivi, comme les Bureaux d'orientation professionnelle ou les Offices d'apprentissage. A Genève, c'est l'Office central des apprentissages¹ qui a étudié les moyens d'organiser l'apprentissage ménager, qui reçoit les demandes des apprenties et des maîtresses de maison, et qui aura la garde des contrats. Dès le début, le travail est confié à une Commission spéciale qui est chargée des travaux préliminaires: étude des contrats déjà existants d'apprentissage ménager, adaptation de ces contrats aux conditions particulières de chaque milieu et aux lois et règlements relatifs au travail des mineurs. Sur certains points, cette adaptation n'est point chose facile, un ménage ne présentant pas un horaire immuable et la régularité absolue qu'offrent un atelier, un bureau, un établissement de commerce; cependant le contrat doit fixer la durée du travail de l'apprentie, et la maîtresse de maison doit s'y conformer. C'est un des paragraphes qui ont donné le plus de peine à établir.

¹) Taconnerie, 3.



Fr. 1436

Le contrat élaboré, la Commission d'initiative remet la mise en œuvre de son plan à une Commission plus nombreuse, qui s'applique à trouver des maîtresses de maison qualifiées, disposées à prendre chez elles une apprentie, et des jeunes filles désireuses de commencer leur apprentissage. Puis il faudra surveiller cet apprentissage, s'assurer que les clauses du contrat sont respectées, intervenir en cas de conflit, donner son avis en cas de rupture de contrat, enfin faire passer l'examen qui termine l'apprentissage. A Genève, cette Commission se compose au minimum de douze membres ; elle peut se diviser en sous-commissions entre lesquelles sont réparties les différentes tâches et qui peuvent à leur tour faire appel, sous réserve de l'approbation du bureau, à des personnes qualifiées, en dehors de la Commission.

Le contrat d'apprentissage ménager fixe à un an la durée de cet apprentissage, avec un mois d'essai au début. La maîtresse de maison s'engage à enseigner ou faire enseigner à l'apprentie la profession de ménagère (cuisine, tenue et service de maison, repassage, savonnage et raccommodages simples) et à vouer tous ses soins à l'instruction professionnelle de la jeune fille, de façon à la rendre ouvrière selon les capacités de son intelligence. La durée du travail sera de dix heures par jour, non compris les heures des repas ; en été, entre 7 et 20 heures ; en hiver, entre 7 et demie et 20 heures. Temps libre : alternativement le dimanche matin et le dimanche après-midi, quatre heures de suite ; tous les quinze jours une après-midi dans la semaine, quatre heures de suite. Le temps nécessaire à l'instruction obligatoire et à l'instruction religieuse est aussi réservé. Il est convenu que l'apprentie touchera 15 fr. le premier mois et sera augmentée de 1 fr. par mois, si elle est logée, nourrie, blanchie par ses patrons. Le contrat entre encore dans de nombreux détails qu'il serait trop long d'exposer et qui établissent bien nettement les devoirs réciproques des deux parties. A la fin de l'apprentissage, l'apprentie passera l'examen institué par la Commission et recevra un certificat signé par la Commission et par la maîtresse de maison. Pour que celle-ci bénéficie en quelque mesure de la bonne préparation ménagère qu'elle aura donnée à la jeune fille, la Commission a prévu qu'après six mois d'apprentissage les deux parties peuvent signer un contrat de travail supplémentaire au contrat d'apprentissage ménager, et valable pour six mois à partir de la fin de l'apprentissage.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation nouvelle qui vient d'être créée.

Et maintenant, quels résultats est-on en droit d'en attendre ?

Tout d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, l'apprentissage ménager relèvera la profession de domestique en la plaçant au même niveau que les autres professions, et du même coup il donnera à l'apprentie une idée juste de la valeur des occupations ménagères, valeur méconnue le plus souvent par celles mêmes qui les pratiquent. Il ouvrira un champ d'activité nouveau et utile à quantité de jeunes filles, et cela n'est pas sans importance à un moment où tant d'industries autrefois prospères n'ont plus de travail à fournir aux ouvrières. Il préservera les jeunes servantes de l'exploitation dont elles sont encore trop fréquemment les victimes et les rendra dignes de plus de considération et de respect. Il aura ainsi des conséquences économiques et sociales d'une haute importance et concourra à l'amélioration des conditions de la vie pour un nombre peut-être considérable de femmes. Il mérite donc qu'on s'y intéresse, qu'on le soutienne et qu'on le mette en pratique.

Ch. CHAMPURY.

M^{me} Isabelle BOGELOT

A un âge très avancé vient de mourir la présidente d'honneur du Conseil national des Femmes françaises, qui fut aussi cinq ans durant vice-présidente du Conseil International, et l'un des premiers chefs du féminisme organisé, tant national qu'international.

« Une des grandes pionnières de l'émancipation féminine vient de s'éteindre dans la retraite, à un âge avancé, écrit M^{me} Jane Misme, dans *La Française*. Isabelle Bogelot fut, en France, une des premières apôtres qui osèrent tendre la main aux misérables créatures que la morale courante ordonnait, à leurs sœurs, les honnêtes femmes, d'ignorer. Il fallait l'entendre conter le scandale qu'avait suscité, à ses débuts, « l'Œuvre des Libérées de St-Lazare » dont elle fut, de longues années, l'intrépide présidente. Et c'est elle qui, la première, s'en fut aux Congrès d'Amérique, créer le lien qui unit aujourd'hui les féministes françaises et celles de là-bas. Je l'ai vue pour la première fois quand je débutais dans la propagande, à cette « Conférence de Versailles » qui va, la semaine prochaine, ressusciter à Boulogne, et dont, avec Sarah Monod, Julie Siegfried, M^{me} Avril de Sainte-Croix, elle était l'âme. Je l'ai vue telle que je devais la revoir pendant tant d'années, au Conseil National comme présidente d'honneur, à *La Française* qu'elle ne cessa de patronner activement tant qu'elle en eut la force — toujours en noir, un chapeau qui ressemblait à un bonnet, un caraco, une jupe droite ; et, dans cette tenue de quakeresse, l'être le plus vif, le plus parlant, le plus allant.

Retirée de l'action, elle continuait à la suivre passionnément, écrivait sans cesse des approbations encourageantes à quiconque, même inconnu d'elle, avait, dans la presse, paru soutenir ou partager ses idées. Les féministes doivent l'inscrire parmi les grandes figures contemporaines qui ont commencé à faire respecter leur cause, principalement en lui apportant un peu du séculaire prestige de la charité. »

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire d'été a duré trois semaines. Pendant tout ce temps on a pu voir sur les tables des députés, ou un gros bouquin vert ou un gros bouquin jaune, suivant la langue qu'ils parlent : c'était le rapport de gestion que présente annuellement le Conseil Fédéral. Notre législatif avait à examiner, puis à discuter la manière dont le ménage fédéral a été mené en 1922. Ces sessions font réellement penser à un grand nettoyage de printemps, journées pendant lesquelles la maîtresse de maison ne confectionne rien de nouveau, mais vide ses armoires et ses tiroirs, passe en revue tous les objets qu'elle possède et la besogne qui l'attend — puis remet tout en place ! C'est ainsi qu'un département après l'autre a passé à la critique ou à l'approbation, que les motions et les lois non encore discutées ont été rappelées au souvenir des chefs de département — et que tout a été remis dans les tiroirs, dans le vrai sens du mot. Décharge a été donnée au pouvoir exécutif. Et ce qui n'a pu être terminé sera repris en automne.

Mentionnons tout d'abord la question brûlante des finances. Les C. F. F. semblent peu à peu arriver à équilibrer leur budget, si bien que M. Haab espère procéder à une réduction des tarifs de voyageurs en 1924, en abaissant pour commencer les billets